

Le gouvernement du Canada annonce l'assouplissement d'autres mesures frontalières à compter du 25 avril

Bonjour,

Le présent courriel a pour but de vous informer d'une [annonce](#) faite aujourd'hui (22 avril 2022) concernant d'autres modifications aux mesures frontalières canadiennes pour certains voyageurs actuellement autorisés à entrer au Canada, y compris les travailleurs étrangers temporaires..

Nous vous informons **qu'à compter de minuit une minute (0 h 1) HAE le 25 avril 2022**, tous les voyageurs entièrement vaccinés ne seront plus tenus de fournir un plan de quarantaine à l'arrivée.

En outre, les voyageurs entièrement vaccinés qui arrivent au Canada le 25 avril 2022 ou par après ne seront plus tenus par le gouvernement fédéral de prendre les mesures décrites ci-dessous pendant les 14 jours suivant leur arrivée :

- porter un masque dans les endroits publics;
- surveiller l'apparition de signes ou de symptômes de la maladie et les signaler s'ils en développent;
- se mettre en quarantaine si un autre voyageur du même groupe de voyageurs présente des signes ou des symptômes de la maladie ou reçoit un résultat positif à un test de dépistage;
- tenir une liste des contacts étroits et des endroits fréquentés.

Le Programme des travailleurs étrangers temporaires continuera de vous tenir au courant de toute nouvelle information au fur et à mesure que nous la recevrons, et vous invite à visiter les sites Canada.ca et voyage.gc.ca pour plus de détails et de mises à jour.

Merci d'avance pour votre collaboration et votre compréhension.

Le programme des travailleurs étrangers temporaires
Emploi et Développement social Canada